

— — — Arrêté municipal —

Date : 02/04/2026	N° 6889
Objet : Dépose d'une nacelle pour nettoyage des vitres	
AFPS	
Médiathèque 68 Grand'rue - 57280 MAIZIERES-LES-METZ	

RÈGLEMENTATION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION

Le Maire de la Ville de Maizières-lès-Metz,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses dispositions particulières aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et notamment ses articles L2211-1, L2212-5, L2213-1, L2213-2, L2213-3 et L2542-2,

VU le Code de la Route et notamment ses articles L130-5, L411-1, L411-6, R130-2, R130-3, R411-3, R411-8, R411-25, R411-26 et R417-6,

VU le Code de la Voirie Routière, et notamment ses articles L113-1 et R113-1,

VU le Code Pénal et notamment son article R 610-5,

VU l'arrêté municipal n° 2442 du 5 novembre 2004 réglementant la circulation et le stationnement en ville,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment les dispositions du livre I – 8^{ème} partie « signalisation temporaire », approuvées le 6 novembre 1992,

VU la délibération du conseil municipal en date du 30 mai 2016 fixant les tarifs de redevance pour occupation privative du domaine public communal,

CONSIDÉRANT la demande de réservation sollicitée par la société AFPS,



Arrête

Article premier – La société AFPS est autorisée à déposer une nacelle le 29 avril 2026 devant la Médiathèque dans le cadre de la prestation vitrerie demandée par la commune.

Article 2 – Durant la période visée ci-dessus l'arrêt et le stationnement des véhicules de toute nature seront interdits au droit des bâtiments précités.
Seuls y auront accès les véhicules d'intervention urgente.

Article 3 – Toutes les conditions de sécurité et de signalisation routière de jour comme de nuit dans l'emprise du chantier sont à la charge exclusive de l'entreprise adjudicataire, qui pourra être reconnue responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation. La signalisation temporaire de chantier devra être conforme à l'instruction ministérielle sur la signalisation routière notamment les dispositions du livre I-8^{ème} partie « signalisation temporaire », approuvée le 6 novembre 1992. Ce dispositif devra être mis en place **24 heures avant le début de l'occupation ou 48 heures si la veille de l'occupation est un week-end ou un jour férié.**

Article 4 – L'entreprise AFPS s'engage à respecter la réglementation sur les conditions de sécurité nécessaire à l'exécution de travaux temporaires en hauteur et à certains équipements de travail utilisés à cette fin et notamment les prescriptions des articles R4323-58 à R4323-90 du Code du Travail.

Article 5 – A la fin de l'occupation, les emplacements réservés devront être remis dans l'état où ils se trouvaient avant l'occupation du domaine public.

Article 6 – Copie du présent arrêté sera adressé à :

- Gendarmerie de Maizières-lès-Metz ;
- Police Municipale ;
- AFPS.

Fait et notifié à Maizières-lès-Metz, le 02 avril 2026.

Le Maire,
Président de Rives de Moselle,
1^{er} Vice-président du Conseil
Départemental de la Moselle



Julien FREYBURGER.



DEMANDE A ADRESSER 15 JOURS AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère chargé des transports</p>	<p>Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux</p> <p>Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11 Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5</p> <p>Gestionnaires des réseaux routiers</p>	 <p>N° 14023*01 6789</p>
--	---	---

Le demandeur Particulier service public maître d'oeuvre ou conducteur d'opération entreprise

Nom : A.F.P.S Prénom : _____
 Dénomination : _____ Représenté par : M. Korchner
 Adresse Numéro : 5 Extension : _____ Nom de la voie : Rue du Pré Chaudron
 Code postal 57070 Localité : METZ Pays : FRANCE
 Téléphone 0660886465 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
 Courriel : cynille.korchner@afsas.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse Numéro : _____ Extension : _____ Nom de la voie : _____
 Code postal _____ Localité : _____ Pays : _____
 Téléphone _____ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _____
 Courriel : _____@_____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____
 Hors agglomération En agglomération
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ + _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____ + _____
 Adresse Numéro : 65 Extension : _____ Nom de la voie : Grand'Rue
(Médiathèque) + Rue du Parc (à l'arrière de la médiathèque)
 Code postal 57128 Localité : MAIZIERES LES METZ
 Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) : _____
 Référence cadastrale : Section(s) : _____ Parcelle(s) : _____ Lieu-dit : _____

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ⁽¹⁾

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	_____ mètres	_____ mètres	_____ mètres

Dépôt ou Stationnement ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ⁽²⁾ Aménagement d'accès ⁽²⁾ Ouvrages divers ⁽¹⁾

Station service Renouvellement Création

Autres

Date prévue de début d'application 29042026 Durée d'application (en jours calendaires) : 1

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers ⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾

Demande initiale Prolongation référence du permis de stationnement :

Nature du dépôt ou stationnement : Matériaux Benne Grue Etalage
 Echafaudage Mobilier urbain Terrasses de café Vente le long de la voie ou sur aire de service
 Autres (à préciser) : Nacelle élévatrice

Saillie ou surplomb ⁽²⁾

Largeur : de la voie _____ mètres de la saillie _____ mètres
 des trottoirs _____ mètres Hauteur sous saillie _____ mètres

Aménagement d'accès ⁽²⁾

Avec franchissement de fossé : Diamètre du tuyau _____ millimètre Longueur _____ mètres
 Distance par rapport à l'axe de la chaussée _____ mètres Nature du tuyau :

Sans franchissement de fossé Largeur de l'aménagement _____ mètres

Ouvrages divers ⁽²⁾

Travaux sur ouvrages existants Installation nouvelle

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :
 Eau potable Eaux pluviales GDF Opérateurs réseaux
 Eaux usées EDF Autres (à préciser) :

Sous voirie		Sous accotement ou trottoirs	
Tranchée longitudinale	_____ mètres	_____ mètres	
Tranchée transversale	_____ mètres	_____ mètres	
Fonçage	_____ mètres	_____ mètres	

Aménagement de surface ou équipements :
 Stationnement Arrêt bus Passage supérieur ou inférieur Équipements de la route
 Autres (à préciser) :

Pièces jointes à la demande

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

1 - Pour toute demande
 Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000^{ème} Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/2 000^{ème} ⁽³⁾ Photos

2 - Pièces complémentaires par nature de demande

2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb
 Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50^{ème}

2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine
 Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500^{ème} Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50^{ème}
 Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50^{ème}

2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 30 03 2026
 Nom : K. MATHEN Prénom : Cyrille Qualité : Responsable voirie

Ne pas oublier de joindre les pièces demandées, faute de quoi votre demande ne pourra pas être traitée.

(3) Extrait cadastral ou équivalent

Nadia MONTEIRO

De: Cyrille KIRCHNER <cyrille.kirchner@afsas.fr>
Envoyé: 30 mars 2026 10:31
À: Service Technique
Objet: Demande interdiction de stationner
Pièces jointes: MEDHIATHEQUE.pdf; SC335-1i26033009180.pdf; SC335-1i26033009181.pdf

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Catégories: ARRÊTÉ; LU VANESSA

Bonjour,

Nous allons procéder au nettoyage des vitres de la médiathèque le 29/04/2026. C'est pourquoi nous vous demandons une interdiction de stationner et une permission d'utilisation de nacelle sur voie publique.

Documents en PJ.

Cordialement,



Cyrille KIRCHNER
Responsable d'exploitation vitrerie
06 60 88 64 65

cyrille.kirchner@afsas.fr
www.af-proprete.fr

Siège social : 5, rue du Pré Chaudron - 57070 METZ



